



Extrait du L'École Émancipée

<http://www.ecoleemancipee.org/spip.php?article2141>

Arnaud Malaisé : les liens, directs et indirects, entre la loi travail et la fonction publique

- Syndicats Nationaux - SNUipp-FSU - Conseils Nationaux - CN 2015-2016 - Conseil national de mars 2016 -



L'École Émancipée

La mobilisation contre la loi travail catalyse le rejet des politiques gouvernementales tout en remettant la question du travail sur le devant de la scène.

Si la jeunesse comme les salariés du privé s'approprient les enjeux et les dangers que porte cette loi, du côté de la fonction publique, c'est un peu plus complexe.

La journée de grève unitaire du 22 aurait dû permettre une mobilisation des fonctionnaires complémentaire et convergente. C'est plus que regrettable mais elle n'a pas eu lieu. Il nous faut à la fois poursuivre la mobilisation sur les salaires tout en mettant à jour les liens, directs et indirects, entre la loi travail et la fonction publique.

Pour réussir la journée du 31 dans les écoles, nous devons montrer tous ces liens.

La réforme des retraites de 2003 a symbolisé ce lien très étroit entre privé et public. Cette réforme n'était en effet que la transposition à la fonction publique de celle du privé de 1993.

Plus récemment, c'est l'exemple de la réforme de la représentativité syndicale mettant une même logique en oeuvre, avec dans le privé la fin des irréfragables et le principe de l'accord majoritaire tandis que les accords de Bercy se mettaient en place dans le public. Les dispositions contenues dans la loi travail en terme de primauté des accords d'entreprise, de référendums, de redéfinition de la majorité syndicale... auraient bien des traductions dans la fonction publique.

Et dans la réalité quotidienne du travail, on retrouve également au sein de la fonction publique les mêmes logiques managériales du privé, avec le new public management, qui individualise la gestion des personnels et met des pressions hiérarchiques à tout va.

Quant au code du travail, on en retrouve de fortes résonances au sein même de la fonction publique.

Avec un temps de travail qui se réfère aux 35 heures, tout recul là-dessus dans le privé aurait bien évidemment des répercussions pour les salariés du public.

La formation également avec un droit individuel à la formation qui s'applique au privé comme au public. Le fameux CPA, compte personnel d'activité, de la loi travail devait d'ailleurs être décliné dans la fonction publique en parallèle au débat parlementaire.

L'État a même créé des objets non identifiés, à mi-chemin entre droit du travail privé et règles de la fonction publique, comme les CDI des AESH par exemple.

Sans oublier la santé et la sécurité au travail avec un pan entier du code du travail qui s'applique directement aux CHSCT de la fonction publique.

Alors oui, il faut se mobiliser pour le retrait de la loi travail et se mobiliser parce qu'on vaut mieux que ça. Se mobiliser contre les régressions sociales contenues dans cette loi pour les salariés et futurs salariés du privé et se mobiliser pour un autre travail.

Mais pas uniquement. Il faut se mobiliser également parce que cette loi aurait de lourdes conséquences sur la fonction publique elle-même. C'est également là-dessus que nous devons convaincre nos collègues.